CRIMINALITÉ ET SÉCURITÉ
EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Rapport annuel de l'Observatoire

DONNÉES 2024

QUELQUES TENDANCES COMMENTÉES

safe.brussels

INTRODUCTION

La criminalité est un phénomène social évolutif et complexe à appréhender dans toute son ampleur. La sécurité est quant à elle un concept pouvant se décliner à différents niveaux, avec une dimension objective et une dimension subjective. Travailler sur ces questions implique des précautions et une rigueur méthodologique, la collecte d'un vaste ensemble de données produites par des sources distinctes, mais aussi la création de données – quantitatives et qualitatives – complémentaires afin d'affiner notre compréhension des phénomènes et d'en saisir les causes sous-jacentes, au-delà des simples évolutions des chiffres. C'est là le cœur du travail de la cellule « Image » de l'Observatoire de safe.brussels.

Chaque année, l'Observatoire compile ainsi, dans son « Rapport annuel sur la sécurité et la criminalité en Région bruxelloise » (RBC), un panel de données de sources multiples relatives aux thématiques de travail de safe.brussels. Elles n'y font pas l'objet d'une analyse fine – qui dépasserait le cadre d'un tel rapport[1] – et ne sont pas non plus exhaustives – l'ensemble des données existantes ne pouvant être compilées dans un seul et même document. Elles jettent néanmoins un éclairage inédit sur la criminalité en Région bruxelloise et permettent d'identifier des variations dans le temps et dans l'espace et d'identifier certaines tendances.

Pour la deuxième année consécutive, afin d'accompagner le lecteur dans sa prise en main dudit Rapport, l'Observatoire de safe.brussels présente ici une note de synthèse qui identifie et contextualise quelques enjeux de sécurité sur le territoire régional bruxellois en 2024. Pour ce faire, les chiffres présentés dans le rapport ont été scannés avec une attention portée à trois critères : tout d'abord leur ampleur quantitative en chiffres absolus, ensuite leur évolution à court et à moyen/long terme, et enfin leur sur (ou sous)-représentation en Région bruxelloise par rapport à l'ensemble du pays. Chacun de ces critères présente des biais et des limites propres[2] mais cette grille de lecture, appliquée ici aux chiffres relatifs à l'année 2024, permet d'identifier des phénomènes, mais aussi des lieux ou des publics particulièrement exposés à certaines formes de criminalité, qui méritent une attention. Ils sont ici présentés sans hiérarchie et dans un ordre aléatoire.

Pour plus d'informations, nous renvoyons au « Rapport annuel » relatif à l'année 2024[3], où sont présentées les données compilées par l'Observatoire pour cette année.

DISCRIMINATIONS

Les discriminations font partie du **top 3** des faits les plus souvent rapportés par les citoyens ayant répondu à l'Enquête Régionale de Sécurité 2024 (ci-après ERS)[4] : 14% des résidents bruxellois déclarent en avoir subi dans les 12 mois précédant l'enquête (19% lors de l'ERS 2022), mais aussi 15% des navetteurs. Seules les tentatives d'escroquerie (28%) et le harcèlement de rue (16%) ont été vécus par davantage de résidents en 2024.

1 L'Observatoire publie, à côté de son rapport annuel, des analyses approfondies sur divers phénomènes dans ses autres collections : Cahiers, Focus ou Flash papers, disponible sur le site web de safe.brussels.
2 Cf. Observatory, *Guide méthodologique. Analyse et l'image des phénomènes, 2ème édition*, Bruxelles : safe.brussels, 2023. Consultable sur : https://www.safe.brussels/fr/publications.
3 Observatory, *Criminalité et sécurité en Région bruxelloise. Rapport annuel de l'Observatoire. Données 2024*, Bruxelles : safe.brussels, 2025.
4 Observatory, *Résultats de l'Enquête Régionale de Sécurité 2024 – Personnes physiques. Cahier de l'Observatoire à paraître*, Bruxelles : safe.brussels, 2026.

Dans les statistiques policières de criminalité[5], pourtant, les discriminations sont très peu représentées quantitativement (322 faits enregistrés en 2024 en RBC). Elles caractérisent néanmoins la Région bruxelloise puisque 20% des faits de ce type enregistrés dans l'ensemble du pays la concernent alors que 10,6% des Belges y résident. La **surreprésentation des discriminations en RBC** s'observe aussi dans les données d'Unia : 27% des dossiers « discrimination » ouverts en 2024 par cet organisme concernent la RBC[6].

Les discriminations enregistrées par la police, bien que peu nombreuses, sont **en hausse** ces dernières années (+10% entre 2015 et 2024). Une hausse des chiffres enregistrés n'indique pas nécessairement une augmentation des phénomènes mais peut refléter un meilleur enregistrement des faits, pouvant aller de pair avec une sensibilisation croissante du public et une formation des policiers sur la problématique au cours de la période concernée. Les chiffres enregistrés en 2024 sont néanmoins inférieurs à ceux de 2023 (-17%). Une réforme, portant notamment sur l'enregistrement des faits de discriminations, entrée en vigueur courant 2024[7], devrait à terme améliorer la qualité des chiffres relatifs aux discriminations (mais aussi leur suivi judiciaire), mais elle pourrait en partie expliquer cette variation à court terme. L'évolution des chiffres à l'avenir sera donc à suivre avec attention.

La majorité des discriminations répertoriées en RBC reposent historiquement sur le **critère dit racial** : les chiffres de la police pour 2024 sont incomplets de ce point de vue étant donné la réforme du système d'encodage, mais 53% des répondants ayant déclaré une discrimination dans l'ERS 2024 mentionnent ce critère, qui est aussi présent dans 30% des dossiers ouverts par Unia en 2024 en RBC. Les convictions religieuses et philosophiques (23%) et le sexe (22%) complètent le top 3 des critères de discriminations dans l'ERS 2024 ; pour les dossiers d'Unia, le handicap (26%) précède les convictions philosophiques ou religieuses (10%).

Les discriminations se produisent surtout dans les domaines de l'**emploi/travail** (43% des dossiers d'Unia ; pour l'ERS 2024, 23% des discriminations signalées se produisent au travail et 20% lors de la recherche d'un emploi). L'inspection régionale de l'Emploi de la RBC traite certes un nombre croissant de dossiers de « discriminations à l'embauche » depuis 2020, mais les chiffres restent néanmoins très faibles (27 dossiers traités en 2024).

Pour les discriminations, le chiffre noir reste donc important : la mise en place d'enquêtes de victimation ou de dispositifs de récoltes de données complémentaires aux statistiques officielles est nécessaire en cette matière.

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Pour ces phénomènes également, le chiffre noir est important et les variations dans les chiffres reflètent a priori davantage l'évolution du rapportage des faits plus que les phénomènes eux-mêmes.

5 Tous les chiffres issus des statistiques policières présentés ici proviennent de la Police fédérale – DGR/DRI/BIPOL (2025). *Statistiques policières de criminalité*. Date de clôture : 25/04/2025. Consultable sur : https://www.police.be/statistiques/fr/criminalite/statistiques-de-criminalite.
6 https://www.unia.be/fr/connaissances-recommandations/chiffres-unia. Unia est une institution publique interfédérale indépendante qui lutte contre la discrimination et promeut l'égalité.
7 Entrée en vigueur le 22 avril 2024 de la nouvelle version de la Circulaire du Collège des Procureurs généraux relative à la politique en matière de lutte judiciaire contre les discriminations (dite COL13/2013).

Les **violences sexuelles** ont été mises en avant dans la foulée des différents mouvements #MeToo, avec comme impact une libération (bien qu'encore relative) de la parole à leur sujet, mais aussi la mise en place de services spécifiques dédiés à l'accueil des victimes comme les CPVS[8] et, plus récemment, les cellules EVA – *Emergency Victim Assistance* dans les zones de police[9]. Les statistiques policières illustrent une **tendance à la hausse** sur plusieurs années, avec +50% de faits de viols enregistrés entre 2015 et 2024 en Région bruxelloise. 654 viols ont ainsi été enregistrés par la police en RBC en 2024, à savoir presque 2 chaque jour. S'y ajoutent 683 atteintes à l'intégrité sexuelles et d'autres faits (voyeurisme, diffusion de contenu à caractère sexuel…), moins nombreux, pour arriver à un total de 1.918 « infractions contre les mœurs ». Ce chiffre reste faible comparé aux 5,7% de Bruxelloises qui rapportent avoir été victimes de violences sexuelles en-dehors de la sphère familiale et aux 1,1% dans la sphère familiale en 2024 (ERS 2024).

Malgré la tendance à la hausse sur le long terme, on note toutefois une **baisse** des viols enregistrés par la police ces deux dernières années, après un pic atteint en 2022. De même, les résultats de l'ERS 2024 semblent indiquer une baisse du taux de plainte pour les violences sexuelles entre 2022 et 2024[10]. Et au niveau du Parquet correctionnel de Bruxelles[11] également, les affaires de viols se stabilisent en 2024, avec 1.047 affaires entrées (près du double du chiffre de 2015 mais -1% par rapport à 2023). Il sera donc critique de suivre l'évolution de ces chiffres au cours des prochaines années.

La problématique des **violences intrafamiliales** (VIF) a quant à elle été mise à l'avant-plan lors de la pandémie de Covid-19 en 2020[12]. Au total, 4.526 faits de VIF ont été enregistrés par la police en RBC en 2024, ce qui représente plus de 12 faits chaque jour. Ce chiffre est inférieur à celui de 2015 (-4%) et à peine plus élevé que celui de 2020, en pleine crise sanitaire où les chiffres étaient au plus bas. Malgré l'attention sociétale croissante, les chiffres peinent à décoller et les VIF restent sous-rapportés. Quantitativement, les violences physiques dans le couple sont les faits de VIF les plus souvent rapportés à la police (2.368 faits en 2024, à savoir plus de 6 chaque jour), mais semblent en **baisse** en 2023 et en 2024 (-2% par rapport à 2015).

Selon l'ERS 2024, 4% des résidents bruxellois disent avoir subi des violences physiques dans la sphère familiale au cours des 12 derniers mois. Tant les résultats de l'ERS que ceux du Moniteur de Sécurité de la police fédérale[13] semblent indiquer ici aussi une **baisse du taux de plainte** pour ces faits entre 2021/2022 et 2024 – ce qui mériterait une analyse approfondie mais qui pose néanmoins question étant donné la mise en place de services visant à faciliter le dépôt de plainte pour les victimes de violences sexuelles et intrafamiliales sur la même période dans les 6 zones de police bruxelloises.

Au niveau des affaires portées à la connaissance du Parquet correctionnel de Bruxelles, on note à l'inverse une hausse des affaires en contexte de violences intrafamiliales, quasi continue depuis 2015 (excepté en 2020 lors de la crise sanitaire). Il est question de 9.142 affaires pour 2024.

8 Centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS). Les admissions au CPVS de Bruxelles ont connu une hausse croissante entre sa création en 2017 et 2022 (hormis en 2020 avec la crise sanitaire) – les chiffres plus récents ne sont pas disponibles. Cf. https://cpvs.belgium.be/fr/retrouvez-toutes-nos-statistiques?.
9 Cf. https://pouvoirs-locaux.brussels/actualites/violences-intrafamiliales-et-sexuelles.
10 Cf. Observatory, « Violences à l'égard des femmes. État des lieux de la situation en Région bruxelloise à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de ces violences », *Focus de l'Observatoire* – n°5, Bruxelles : safe.brussels, 2025.
11 Les données relatives au Parquet correctionnel de Bruxelles reprises ici ont été fournies sur demande à l'Observatoire de safe.brussels par les analystes statistiques du Parquet général près la Cour d'appel de Bruxelles.
12 Voir les deux Focus de l'Observatoire à ce sujet : www.safe.brussels/fr/publications.
13 Police fédérale, DGR – Information policière et ICT : https://www.police.be/statistiques/fr/moniteur-de-securite/moniteur-de-securite-2024/rapports.

Les **poursuites pénales** restent cependant **limitées** à 6% des affaires de ce type clôturées par le Parquet correctionnel de Bruxelles (8.727 affaires en 2024) – un pourcentage similaire à celui observé dans l'ensemble des affaires clôturées, tous types confondus.

Les VIF, comme les violences sexuelles, présentent une **dimension genrée** évidente : la police identifie un suspect masculin dans 91% des faits de violence physique dans le couple pour lesquels il y a au moins 1 suspect identifié en 2024 et dans 95% des faits de mœurs (tous compris). Les victimes de violences sexuelles sont de genre féminin dans 85% des cas. Pour les faits de VIF[14], cette proportion est de 65 %. Ce dernier chiffre est tiré à la baisse par la présence importante de mineurs parmi les victimes enregistrées (qu'ils soient victimes directes ou enfants d'une femme victime)[15]. En effet, parmi ces mineurs, la répartition entre les genres est de 50/50 (en 2024, pour les zones de police ayant fourni le détail).

POLARISATION ET RADICALISATION

Les **rapports entre citoyens et autorités** font l'objet d'une attention accrue en RBC depuis la résolution du Parlement bruxellois de 2020 à ce sujet[16]. Une polarisation, amplifiée par la crise sanitaire, est en effet palpable entre (certains) citoyens et (certains) représentant de l'autorité[17]. Après une baisse en 2023, la violence contre les personnes investies de l'autorité publique repart à la **hausse** (96 faits en 2024, +13% par rapport à 2023 et +50% par rapport à 2015) ; elle reste surtout particulièrement **surreprésentée** en Région bruxelloise avec 36% des faits de ce type enregistrés par la police en Belgique concernant la RBC. Il en va de même au niveau du Parquet correctionnel : 28% des affaires de coups à l'encontre d'une personne ayant un statut public entrées dans les Parquets belges concernent le Parquet correctionnel de Bruxelles (211 affaires en 2024, +2% par rapport à 2023 et même +72% par rapport à 2015). 19% des affaires de ce type clôturées par le Parquet correctionnel de Bruxelles ont fait l'objet de **poursuites pénales** en 2024 – un taux particulièrement élevé[18] qui reflète la politique de tolérance zéro à cet égard[19]. On note, à l'inverse, une tendance à la baisse des rébellions (429 rébellions non armées, 54 rébellions armées en 2024) et des outrages (157) enregistrés en RBC, qui n'y sont plus non plus surreprésentées.

En matière d'« **extrémisme, terrorisme et radicalisme** », la tendance est à la **baisse** dans les chiffres de la police, après un pic en 2016 dans la foulée des attentats commis cette année-là. Si les chiffres étaient légèrement remontés en 2023, ils baissent de nouveaux en 2024 (70 faits, -18% par rapport à 2023 et -73% par rapport à 2015). Néanmoins, un cinquième des faits enregistrés en Belgique pour ce phénomène en 2024 concernent la RBC, où il reste **surreprésenté**.

14 Zones de police bruxelloises, données fournies à l'Observatoire de safe.brussels dans le cadre du financement relatif au PGSP (Plan Global de Sécurité et de Prévention).
15 Cf. p. ex. Bruxelles Prévention & Sécurité (BPS), « Les violences intrafamiliales en Région de Bruxelles-Capitale en période de confinement », *Focus de l'Observatoire* – n°1, Bruxelles, 2020, p. 10.
16 Résolution du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 décembre 2020 visant à l'amélioration des relations entre citoyens et forces de l'ordre et entre forces de l'ordre et citoyens. Consultable sur : https://weblex.irisnet.be/data/crb/doc/2020-21/140776/images.pdf.
17 Cf. p. ex. : Observatory, *Violence contre les policiers, pompiers et ambulanciers, gardiens de la paix et gardiens de parcs en Région de Bruxelles-Capitale. Sentiment de sécurité et victimation, Cahier de l'Observatoire* n°5, Bruxelles : safe.brussels, 2024. Consultable sur : https://safe.brussels/fr/publications.
18 À titre de comparaison, pour l'ensemble des affaires clôturées par le Parquet correctionnel de Bruxelles en 2024, 6% font l'objet de poursuites pénales.
19 Cf. https://www.om-mp.be/fr/article/communique-presse-violence-egard-police-ne-peut-pas-etre-toleree.

Les chiffres de l'OCAM[20] – organe de coordination pour l'analyse de la menace – confirment ce constat puisque 29% des personnes enregistrées dans la Banque de données commune (BDC) et suivies par cet organe sont bruxelloises.

L'extrémisme le plus présent reste, de loin, **l'islamisme**, pour 92% de ces personnes inscrites dans la BDC, et même pour 100% des personnes suivies pour radicalisme par les communes bruxelloises.

ATTEINTES AUX BIENS

Les atteintes aux biens dans leur ensemble, selon les chiffres de la police, sont relativement **stables** depuis 2015, si l'on excepte une baisse conséquente en 2020 et 2021, pendant la crise sanitaire, et des chiffres légèrement supérieurs en 2019 et 2023. En 2024, la police a enregistré 81.656 atteintes aux biens en Région bruxelloise (+3% par rapport à 2015, -6% par rapport à 2023). Cette catégorie d'infraction reste la plus représentée dans les statistiques policières et elle consiste majoritairement en vols sans violence (au nombre de 66.496 en RBC en 2024, vs 5.493 vols avec violence). Elle est aussi **surreprésentée** en RBC, où sont enregistrées 25% de toutes les atteintes aux biens commises dans le pays.

Plus spécifiquement, les **vols à la tire** (16.726 faits enregistrés par la police en RBC en 2024, à savoir 46 chaque jour) en hausse ces dernières années (+54% par rapport en 2015), baissent légèrement en 2024 (-4% par rapport à 2023). Ils représentent 66% des faits enregistrés au niveau belge. Peu de ces faits sont traités par le Parquet correctionnel de Bruxelles, qui enregistre seulement 687 affaires entrantes de vol à la tire en 2024 – ce qui peut s'expliquer par un nombre potentiellement élevé de PV simplifiés pour ces faits dont l'auteur est souvent inconnu.

Les **vols de vélos**[21] ont connu une forte hausse dans les statistiques policières entre 2015 et 2022 (+76%) mais repartent à la **baisse** depuis lors. Les 4.648 vols de vélos enregistrés en RBC en 2024 représentent 15% de tous ces faits enregistrés en Belgique. Comme pour les vols à la tire, seule une faible part de ces affaires est portée à la connaissance du Parquet correctionnel de Bruxelles (201 affaires de vol simple de vélo ou moto en 2024).

8.148 faits de **vandalisme** ont été enregistrés par la police en 2024. Les chiffres enregistrés affichent une tendance à la baisse (-18% par rapport à 2015). Il s'agit cependant de la forme d'atteinte aux biens que les résidents bruxellois ayant répondu à l'ERS 2024 rapportent le plus souvent avoir subi (11%, vs 5% pour les vols de vélos, par exemple). Sans en avoir été victime directement, 4 résidents bruxellois sur 10 disent avoir été confrontés dans l'espace public « souvent » ou « tout le temps » - un pourcentage qui plus est à la hausse puisque 3 résidents sur 10 étaient dans ce cas en 2022. Cette problématique continue donc à mériter une certaine attention en Région bruxelloise.

Les **cambriolages dans habitation**, au nombre de 5.902 en 2024, tendent à **diminuer** depuis 2 ans. Stables entre 2016 et 2019 (autour de 7.500 faits par an), ils n'ont jamais réatteint ce niveau après la crise sanitaire. La distribution géographique de ce phénomène sur le territoire régional s'éloigne de celle observée pour d'autres types de faits (p. ex. concentrés au centre ou autour des gares). Des quartiers périphériques et parfois plus favorisés sont ici ceux qui cumulent le plus de faits : Brugmann Lepoutre, Chaussée de Wavre-Saint Julien et Machtens.

20 Données fournies sur demande à l'Observatoire.
21 À ce sujet, cf. Observatory, *Vols de vélo en Région bruxelloise, Focus de l'Observatoire* – n°4, Bruxelles : safe.brussels, 2024. Consultable sur : https://safe.brussels/fr/publications.

Enfin, on notera la **hausse** des **vols à main armée** enregistrés par la police, constante depuis 2020. Ils atteignent un niveau inégalé de 1.117 faits enregistrés en 2024 en RBC (+7% par rapport à 2015, +17% par rapport à 2023). Ceci représente 41% de tous les vols à main armée enregistré en Belgique.

CYBERCRIMINALITÉ

La cybercriminalité occupe une place de plus en plus importante dans les problématiques de sécurité. Les dernières enquêtes de victimation autodéclarée[22] montrent que désormais, les **faits de criminalité que le plus grand nombre de citoyens déclarent avoir subi** relèvent de la cybercriminalité. Ainsi, selon l'ERS 2024, 28% des résidents bruxellois rapportent avoir subi des tentatives d'escroqueries par Internet (42% en 2022) et 13% des escroqueries via Internet dans les 12 mois précédant l'enquête (12% en 2022). Selon le Moniteur de sécurité 2024, 46% des Bruxellois rapportent des tentatives de hameçonnage ou phishing, 23% des escroqueries par Internet et 9% des faits de hameçonnage ou phishing accompli[23]. Ces résultats sont assez similaires à ceux observés au niveau belge et ne sont donc pas spécifiques à la RBC.

La police a quant à elle enregistré, en 2024 en RBC, 4.542 faits d'« escroquerie – fraude par internet » et 8.581 faits de « fraude informatique ». Si les hausses de ces faits sont importantes depuis 2015 (respectivement +359 et +174%), ils semblent entamer une diminution, depuis 2022 pour les fraudes par internet et depuis 2023 pour la fraude informatique. Qui plus est, ces faits sont loin d'être les plus représentés dans la criminalité enregistrée, à l'inverse de ce qui ressort des enquêtes. Les escroqueries par Internet semble donc présenter un **chiffre noir** extrêmement important[24], illustrant bien la nécessité des enquêtes de victimation pour obtenir une meilleure image de la situation et remettre le vécu des citoyens au centre de l'attention.

À noter que les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont aussi mobilisées par les acteurs de la sécurité, avec un certain succès, comme en témoigne notamment l'utilisation de l'interface **Police-on-web** par des citoyens pour rapporter certains types d'infractions ou solliciter l'aide de la police pour, p. ex., surveiller leur habitation pendant leurs vacances. Les signalements reçus par la police via Police-on-web ont ainsi été multipliés par 12 entre 2015 et 2023, passant de 1.110 à 13.130. Pour la première fois, on observe un recul de ces chiffres en 2024 (12.895 signalements via Police-on-web) – affaire à suivre, donc.

DROGUES

Parmi les répondants à l'ERS 2024, 1 résident bruxellois sur 3 déclare être « souvent » ou « tout le temps » confronté à l'usage ou à la vente de stupéfiants et 45% à la consommation d'alcool dans l'espace public. Les résultats du Moniteur de sécurité permettent de situer la RBC par rapport à la Belgique à cet égard : les nuisances liées à la consommation d'alcool et ou de drogues sont un problème rencontré par 41% des répondants bruxellois au Moniteur de sécurité 2024 (vs

22 Moniteur de Sécurité 2024 de la Police fédérale et Enquête Régionale de Sécurité 2024 de safe.brussels.
23 Police fédérale, DGR – Information et ICT Business Unit Police Management Accounting, *Moniteur de Sécurité 2024. Rapport de tableaux. Région de Bruxelles-Capitale*, p. 78.
24 Voir aussi l'analyse des résultats du Moniteur de sécurité 2024 au niveau fédéral : « la mise en parallèle des SPC (criminalité officielle enregistrée) et des résultats du Moniteur de sécurité (victimisation auto-rapportée) par rapport à divers phénomènes nous permet de soupçonner un chiffre noir très important en matière d'escroqueries/de fraudes sur Internet, chiffre noir certainement parmi les plus importants, si ce n'est LE plus important » (Police fédérale, *Analyse fédérale du Moniteur de sécurité 2024*, p. 37).

20% des Belges). Quant au trafic de drogues, il constitue un problème pour 35% des Bruxellois (vs 17% des belges). La comparaison des éditions 2018, 2021 et 2024 du Moniteur illustre aussi une croissance de la part des répondants qui considèrent ces phénomènes comme problématiques, tant au niveau bruxellois que belge[25].

En matière de **consommation de drogues**, la criminalité enregistrée n'apporte pas d'informations et il faut se tourner vers d'autres acteurs pour obtenir des renseignements. On peut ainsi relever, par exemple, que le **crack** est le produit le plus consommé par les bénéficiaires de l'asbl Transit et concerne une part croissante de ceux-ci[26], atteignant 74% en 2024. Le nombre de pipes d'inhalation (77.238 en 2024) distribuées par les associations[27] continue à augmenter (+22% par rapport à 2023 et plus de 26 fois plus qu'en 2017). Ce matériel réduit les risques d'usage problématique de drogues (p. ex. les maladies transmissibles) parmi les personnes très vulnérables (p. ex. sans-abris). Les résidus de cocaïne dans les eaux usées bruxelloises[28] repartent également fortement à la hausse en 2024 (+98% par rapport à 2023, où une baisse – inexpliquée – avait été observée).

Du côté de la police, il faut tout d'abord noter que les chiffres en matière de drogue dépendent essentiellement de l'activité et des priorités policières. La **détention** de drogue reste le type de fait le plus souvent enregistré en RBC en matière de drogue (7.030 faits, à savoir 19 par jour en 2024). Mais plus de trois quart (77%) des affaires de ce type clôturées par le Parquet correctionnel de Bruxelles sont traitées **sans poursuites** pénales pour des raisons d'opportunité en 2024 et à peine 1% fait l'objet de poursuites.

La police enregistre par ailleurs **de plus en plus** de faits de **commerce** de drogue (2.227 faits en 2024, +99% par rapport à 2015 et +11% par rapport à 2023). La RBC se distingue de ce point de vue puisque 25% du total des faits de commerce de drogue enregistrés en Belgique la concernent. Certains quartiers bruxellois sont particulièrement ciblés : les faits de trafic de stupéfiants sont les plus souvent enregistrés dans les quartiers Nord et Brabant, ainsi que Porte de Hal et Cureghem-Bara, aux alentours de la gare du Midi[29]. Les affaires de vente sont beaucoup plus souvent **poursuivies** pénalement que celles de détention (26% des affaires clôturées en 2024) par le Parquet correctionnel de Bruxelles.

Notons encore la question du **gaz hilarant**, à la jonction entre les problématiques des drogues, de la santé publique et de l'environnement étant donné les difficultés liées à la gestion des déchets qui en découlent, qui est devenue une véritable problématique dans l'espace public bruxellois ces dernières années[30]. L'arrêté royal du 29 mars 2024 a interdit l'usage détourné du protoxyde d'azote au niveau national. Suite à son entrée en vigueur le 8 avril 2024, cette infraction a fait son apparition dans les statistiques policières, à hauteur de 71 faits enregistrés pour la fin de l'année 2024. En conséquence, les dossiers SAC (sanctions administratives communales), au niveau des communes bruxelloises, relatifs à « l'interdiction d'utiliser ou de posséder, à des fins récréatives, du gaz hilarant » ont de leur côté diminué (577 dossiers en 2023, mais plus que 249 en 2024). Il sera intéressant de suivre les chiffres complets enregistrés par la police à ce sujet en 2025.

25 Police fédérale, *Analyse fédérale du Moniteur de sécurité 2024*, p. 21 et Police fédérale, DGR – Information et ICT Business Unit Police Management Accounting, *Moniteur de Sécurité 2024. Rapport de tableaux. Région de Bruxelles-Capitale*, p. 6, p. 43 et p. 46.
26 L'asbl Transit est un centre d'accueil non-médicalisé pour personnes majeures dépendantes aux drogues (stupéfiants, alcool, médicaments) (cf. Transit asbl : http://fr.transitasbl.be/qui-sommes-nous/).
27 Dans le cadre du projet DAMSI.
28 EMCDDA & SCORE (2024). *Wastewater analysis and drugs — a European multi-city study.* Consultable sur : https://www.emcdda.europa.eu/publications/html/pods/waste-water-analysis_en#sourceData.
29 Source : DCA Bruxelles. Données fournies sur demande à l'Observatoire de safe.brussels.
30 Cf. Observatory, *Usage récréatif du protoxyde d'azote (gaz hilarant) dans l'espace public en Région Bruxelles Capitale. Une enquête exploratoire auprès des services de prévention, de sécurité et de propreté, Flash Paper de l'Observatoire* – n°3, Bruxelles : safe.brussels, 2023. Consultable sur : www.safe.brussels/fr/publications.

INFRACTIONS LIÉES AUX ARMES

Si la détention et le port/transport illégal d'arme sont en baisse en 2024 (respectivement 4% et -5% par rapport à 2023), le **commerce illégal d'armes** est par contre en forte **hausse**, et ce de manière constante depuis 2020, et atteint 52 faits enregistrés par la police en 2024 en RBC (+18% par rapport à 2015 et +49% par rapport à 2023). Le commerce illégal d'arme est aussi très nettement **surreprésenté** en RBC par rapport au reste du pays puisque 23% des infractions de ce type y sont enregistrées. En termes quantitatifs, toutes armes confondues, il est question, en RBC en 2024, de 1.167 faits enregistrés de détention illégale d'arme, 873 faits de port/transport illégal et de 52 faits de commerce illégal. Spécifiquement pour les armes à feu, les chiffres relatifs à la détention illégale (368 faits en 2024), (trans)port illégal (73 faits en 2024) et commerce illégal (40 faits en 2024) sont quant à eux en hausse continue ces trois dernières années. La détention et le (trans)port restent inférieurs aux niveaux de 2015 mais le commerce illégal d'arme à feu atteint cette année un niveau record inégalé depuis 2015 ; qui plus est, un quart de ces faits enregistrés en Belgique concernent la RBC.

À noter que ces chiffres reflètent les faits détectés par la police et pas la réalité de la circulation des armes sur le terrain. Leurs variations peuvent refléter la proactivité policière autour de ces matières autant qu'une augmentation réelle sur le terrain. Et les chiffres absolus, pour le commerce, restent faibles. La circulation d'armes en RBC est néanmoins une réalité dont témoignent ces chiffres – de mêmes que ceux mentionnés plus haut sur la hausse constante des vols à main armée enregistrés en RBC. La détention, le port et le transport illégal d'armes sont le plus souvent enregistrés par la police dans les quartiers Gare du Midi, Marolles et Quartier Nord et Brabant.

Concernant le sujet des « **fusillades** », qui font la une de l'actualité depuis l'an dernier, selon un recensement officiel de ces faits réalisés par les services de police[31], elles sont effectivement en **hausse** puisque 56 fusillades étaient recensées en 2022, 62 en 2023 et 92 en 2024. Ce recensement prend en compte les situations avec plusieurs coups de feu sur la voie publique et/ou dans un lieu accessible au public avec une arme à feu par un ou plusieurs suspects, ou bien les situations où un seul coup de feu a été tiré sur la voie publique et/ou dans un lieu accessible au public, avec un blessé ou décès. En 2024, la moitié de ces fusillades n'ont pas fait de blessés (46/92), mais on dénombre tout de même 8 décès (pour 3 en 2022 et 3 en 2023). Au croisement entre les problématiques des drogues, de la violence dans l'espace public et de la criminalité organisée, ce phénomène mériterait des analyses qualitatives approfondies.

CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Malgré les rivalités entre groupes criminels, matérialisées dans les fusillades croissantes observées en Région bruxelloise, les faits enregistrés par la police pour « **organisation criminelle** » sont, en 2024, au plus bas depuis 2015 (à peine 37 faits enregistrés en RBC en 2024 pour 56 en 2015).

D'autres infractions peuvent refléter certaines activités des groupes de criminels organisés. C'est le cas du **blanchiment d'argent**, qui a explosé ces deux dernières années pour arriver à un **sommet** de 1.045 faits enregistrés en 2024 en RBC (+545% par rapport à 2015). Les affaires de blanchiment d'argent entrées au Parquet correctionnel de Bruxelles suivent la même tendance (1.793 affaires en 2024, +304% par rapport à 2015 et +40% par rapport à 2023).

31 Source : DCA Bruxelles. Données fournies sur demande à safe.brussels.

Les affaires de **recel** enregistrées par la police, en forte hausse en 2022 et 2023, connaissent par contre une **baisse** en 2024 (-24% par rapport à 2023) et reviennent proches de leur niveau de 2015. Elles restent par contre fortement **surreprésentées** en RBC : les 836 faits enregistrés en 2024 dans la Région représentent 36% de tous les faits de recel enregistrés en Belgique. Les 942 affaires de recel entrées au Parquet correctionnel de Bruxelles en 2024 représentant quant à elles 31% de toutes les affaires de ce type dans les parquets belges ; elles se stabilisent par rapport à 2023 (+1%), mais restent ici à un niveau bien supérieur à celui de 2015 (+22%).

Si les affaires d'organisation criminelle sont proportionnellement souvent poursuivies par le Parquet correctionnel de Bruxelles (18/33 affaires clôturées en 2024), ce n'est pas le cas pour les affaires de blanchiment et de recel : 69% des affaires de blanchiment clôturées par le Parquet correctionnel de Bruxelles font l'objet d'un traitement sans poursuites pénales en 2024 et même 82% de celles de recel.

EXPLOITATION DES ÊTRES HUMAINS

Les réseaux criminels peuvent aussi s'appuyer sur l'exploitation d'autrui et la traite des êtres humains, un phénomène peu évident à détecter et pour lequel les chiffres enregistrés sont généralement bas, mais aux ramifications importantes et nécessitant à ce titre une attention sociétale accrue.

Ainsi, l'**exploitation sexuelle** dans le cadre de la traite des êtres humains[32] est un phénomène quantitativement peu important (42 faits enregistrés par la police en 2024) mais **surreprésenté** en RBC puisqu'1/5ème des faits de ce type enregistrés par la police en Belgique concernent son territoire. De même 1/5ème des dossiers entrés dans les parquets belges en 2024 en matière d'exploitation sexuelle concernent le Parquet correctionnel de Bruxelles. 13 des 48 affaires de ce type clôturées par le Parquet correctionnel de Bruxelles en 2024 ont fait l'objet de poursuites pénales – ce qui constitue un ratio particulièrement élevé.

Les cas d'**exploitation économique** dans le cadre de la traite des êtres humains[33] enregistrés par la police sont peu nombreux et présentent des variations annuelles parfois importantes qu'il est difficile d'expliquer au vu du petit nombre de faits concernés. On note ainsi 15 faits enregistrés en 2024, après des chiffres plus élevés ces trois dernières années). Au niveau de l'Auditorat du travail de Bruxelles, 49 affaires d'exploitation par le travail ont été ouvertes en 2024 (44 en 2023, 51 en 2022). D'autres données illustrent également la présence du phénomène de l'exploitation économique en Région bruxelloise. L'asbl Pag-asa[34] a ainsi pris en charge 49 nouvelles victimes de traite des êtres humains en 2024, dont la grande majorité (34) pour exploitation économique. L'inspection de l'ONSS a identifié, en 2024, 7 victimes présumées d'exploitation économique en RBC (pour seulement 3 en 2022 et 8 en 2021, mais 14 en 2023)[35]. Enfin, la cellule bruxelloise du

32 L'exploitation sexuelle est une des formes de traite des êtres humains, qui peut renvoyer à la prostitution forcée mais qui peut aussi se produire « dans le milieu de la pornographie, les salons de massage, les bars à champagne ou encore dans des relations de 'loverboys' ». À noter aussi qu'exploitation sexuelle n'est pas égale à prostitution : en effet tou•te•s les travailleurs•ses du sexe ne sont pas exploités et ne sont pas victimes de traite (cf. Pag-Asa asbl : https://pag-asa.be/fr/la-traite).

33 Situations où « les victimes sont obligées de travailler dans des conditions contraires à la dignité humaine, sans salaire ou presque. Les secteurs à plus haut risque sont le bâtiment, l'agriculture, l'horeca et le travail domestique. Mais des victimes sont retrouvées un peu partout : hangars de tri de vêtements, carwash, clubs de football, manèges, salons de coiffure, salons de manucure, boulangeries, et beaucoup d'autres. Aucun secteur d'activité économique n'est épargné. » (cf. Pag-Asa asbl : https://pag-asa.be/fr/la-traite).

34 ASBL agréée pour prendre en charge les victimes de traite et de trafic aggravé des êtres humains en Région bruxelloise.

35 D'après les checklists (une par victime potentielle identifiée) dressées en 2024.

Service d'Information et de Recherche Sociale (SIRS)[36] a détecté, lors des 1.507 contrôles effectués en 2024, 902 infractions en matière de travail au noir (pour 970 infractions détectées sur 1.729 contrôles en 2023) – le travail au noir pouvant cacher certaines situations d'exploitation.

INVICILITÉS ET PROPRETÉ

Le manque de propreté est une préoccupation importante pour les personnes qui fréquentent la RBC. Selon l'ERS 2024, la moitié des résidents et deux navetteurs sur trois déclarent être « souvent » ou « tout le temps » exposés au manque de propreté dans l'espace public en RBC, un résultat stable par rapport à l'ERS 2022. Le manque de propreté est ainsi la deuxième « situation problématique » la plus souvent rencontrée par les Bruxellois•es, derrière la mendicité.

Sur le terrain, cette problématique est traitée davantage comme une nuisance faisant l'objet de **poursuites administratives** (le cas échéant) que comme un véritable phénomène de criminalité : la police n'enregistre ainsi que 86 faits en matière de déchets en 2024 (-32% par rapport à 2023). Bruxelles-Propreté[37] a par contre traité 3.727 PV en matière de déchets, essentiellement pour des problèmes de tri et de dépôts clandestins / salissures. Parmi les 365 PV relatifs à l'environnement parvenus à Bruxelles Environnement[38] en 2024, 146 étaient relatifs à des problèmes de déchets (majoritairement des problèmes de non-tri des déchets par des entreprises). Aucun des PV traités par ces deux organismes régionaux en matière de déchets n'a fait l'objet de poursuite par le Parquet depuis 2015 – au niveau de la criminalité environnementale, seule la question du bien-être animal entraîne parfois des poursuites pénales. Pour le reste, les mesures alternatives sont très largement majoritaires et surreprésentées par rapport aux autres thématiques de criminalité. On notera aussi le succès croissant, du côté de Bruxelles-Propreté, de la **transaction administrative**, introduite en juin 2023, qui consiste à effectuer un virement dans les deux semaines afin d'éviter toute poursuite, pénale ou administrative. En 2023, la mesure concernait uniquement les jets de mégots et avait été utilisée 363 fois ; en 2024, on dénombre 769 propositions de transactions administratives, qui ont vu leur champ d'application élargi depuis septembre 2024 aux infractions simples relatives au tri des déchets.

Enfin, à côté de Bruxelles-Propreté, les communes sont des acteurs majeurs en matière de prévention, constatation, gestion et répression des infractions liées à la propreté publique. Derrière les infractions en matière d'arrêt et de stationnement et liées à des zones avec restrictions de circulation (infra), les faits les plus souvent enregistrés dans le cadre du régime des **sanctions administratives communales (SAC)** sont relatifs au non-respect des prescriptions relatives à la collecte des déchets ménagers (6.374 dossiers SAC mentionnant cette infraction pour les 19 communes bruxelloises en 2024) et aux souillures de l'espace public (3.682 dossiers SAC). Pour cette dernière catégorie, on note un nombre important de dossiers SAC dans certains quartiers où les infractions sont constatées automatiquement via des caméras installées, en particulier, aux alentours de bulles à verre où les dépôts clandestins sont fréquents. S'ajoutent également à ces chiffres SAC, dans plusieurs communes, un nombre important de **taxes** infligées pour des souillures de l'espace public (au minimum au nombre de 9.000 en 2024)[39] – lesquelles peuvent également être dressées sur base de constats caméras.

36 SIRS (2025). Résultats au 31 décembre 2024 des contrôles des cellules d'arrondissement. Consultable sur : https://www.siod.belgie.be/fr/publications/statistiques.

37 Données transmises sur demande à l'Observatoire de safe.brussels.

38 Données transmises sur demande à l'Observatoire de safe.brussels.

39 Données fournies à l'Observatoire par les fonctionnaires sanctionnateurs et les services propreté des 19 communes bruxelloises sur demande.

INFRACTIONS LIÉES À LA MOBILITÉ

Les infractions liées à la mobilité ne sont pas non plus à négliger en matière de sécurité et de sentiment de sécurité. En effet, selon le Moniteur de sécurité 2024, le « **comportement inapproprié des usagers de la route** » est la deuxième raison de se sentir en insécurité citée par les répondants bruxellois (derrière les « nuisances dans l'espace public »). Cette raison est citée par 42% des répondants bruxellois en 2024[40] (pour 46% en 2022 – c'était alors la première raison évoquée[41]). L'ERS 2024 indique quant à elle que 50% des résidents bruxellois (vs 55% lors de l'ERS 2022) se disent « souvent » ou « tout le temps » confrontés à des comportements irrespectueux des usagers de la route, ce qui en fait la troisième situation problématique la plus souvent rencontrée en RBC – derrière la mendicité et le manque de propreté (supra).

Les **infractions routières**[42] enregistrées par la police en Région bruxelloise atteignent en 2024 le nombre record de 840.965, soit plus de 5 fois plus que l'ensemble des infractions judiciaires enregistrées cette même année (163.713) – ce qui illustre bien l'ampleur de la problématique en Région bruxelloise. Ces infractions sont aussi en **hausse** continue ces dernières années (+61% par rapport à 2015 et +9% par rapport à 2023). La plupart de ces infractions concernent une vitesse excessive (540.627 en 2024, +138% par rapport à 2015). On observe aussi une hausse des infractions en matière d'alcool et de drogues au volant (respectivement +41% et +455% par rapport à 2015) – qui est toutefois surtout liée à la proactivité policière et aux contrôles réalisés en ces matières. Dans 83% des infractions alcool enregistrées par la police, le contrevenant est un homme et ces infractions sont majoritairement constatées pendant les nuits des week-ends. Ces constats ne sont pas nouveaux mais méritent d'être rappelés dans l'optique de campagnes de prévention ciblées. On notera encore que 66% des répondants bruxellois à l'ERS 2024 indiquaient que les contrôles de vitesse, d'alcool et de drogues augmentaient leur sentiment de sécurité sur la route, saluant ainsi la proactivité policière en ces matières. Enfin, les infractions aux feux de signalisation (46.115 en 2024) sont particulièrement surreprésentées en Région bruxelloise, où ont lieu 40% de ces infractions enregistrées au niveau belge.

En matière d'**accidentologie**[43], le nombre de victimes d'accidents de la route avec lésions corporelles (4.312 en 2024) connaît une légère **baisse**, tant par rapport à 2023 (-2%) qu'à 2015 (-4%). Les usagers faibles restent un point d'attention : si la plus grande part des victimes sont des automobilistes (941, 21,8%), ils sont suivis de très près par les cyclistes (936, 21,7%) et les piétons (865, 20,1%). Les usagers de trottinettes blessés avaient fortement augmenté entre 2019 (25) et 2022 (700) ; ils sont moins nombreux en 2023 (503) et 2024 (531).

Enfin, **l'arrêt et le stationnement** non réglementaires sont une problématique particulièrement présente en Région bruxelloise. Ces infractions sont passibles de sanctions administratives communales (SAC) depuis 2014[44]. Entre cette année-là et 2018, elles ont connu une hausse exponentielle avant de se **stabiliser** autour de 180.000 dossiers par an pour l'ensemble de la Région entre 2018 et 2022 (hormis en 2020, en pleine crise sanitaire). Depuis lors, les chiffres diminuent légèrement et on compte en RBC, en 2024, 169.482 dossiers SAC de type « arrêt et stationnement ».

40 Police fédérale, DGR – Information et ICT Business Unit Police Management Accounting, *Moniteur de Sécurité 2024. Rapport de tableaux. Région de Bruxelles-Capitale*, p. 67.
41 Police fédérale, DGR – Information et ICT Business Unit Police Management Accounting, *Moniteur de Sécurité 2021. Rapport de tableaux. Région de Bruxelles-Capitale*, p. 48.
42 Police fédérale – DGR/DRI/BIPOL (2024). *Infractions routières*. Date de clôture : 30/04/2024. Consultable sur : https://www.police.be/statistiques/fr/circulation/infractions-routieres.
43 Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL (2024). *Données d'accidentologie*. Extr. d.d. 04.06.2024. Données fournies sur demande à l'Observatoire de safe.brussels.
44 Loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, MB. 01/07/2013, entrée en vigueur la 1/01/2014.

Plus récemment, une nouvelle catégorie d'infraction a émergé dans les chiffres relatifs aux SAC : le non-respect des restrictions de circulations dans les zones à accès limité[45], mises en place d'abord à Ixelles (dès 2018) puis à la ville de Bruxelles (en 2023). Ces infractions, constatées automatiquement par des caméras, ont causé une nouvelle hausse significative des dossiers SAC dès 2019. En 2023, le total avait atteint le chiffre de 153.811 dossiers de ce type pour les 2 communes concernées. En 2024, les dossiers relatifs au non-respect de restrictions de circulation n'augmentent plus, et baissent même (128.135 dossiers).

CRISES ET GESTION DE CRISES

Le **centre de crise** régional a été activé 71 fois en 2024, un chiffre relativement **stable** (entre 71 et 76 depuis 2021), essentiellement pour suivre des manifestations mais aussi lors de festivités ou événements culturels, sportifs ou autres ou lors de sommets européens. Les incidents répertoriés par les disciplines et par les services de planification d'urgence des 19 communes bruxelloises[46] sont essentiellement des incendies puis des fuites ou intoxication au gaz, ou des risques d'effondrement/problèmes de stabilité. Plus rarement, il est question d'alerte à la bombe/colis suspect (1 fois en 2024) ou de prise d'otage (1 fois également). Aucune phase (ni au niveau communal, ni provincial, ni fédéral) de gestion de crise n'a dû être déclenchée en 2024.

Au niveau **environnemental**, en 2024, il y a eu en RBC **2 phases d'alerte ozone**, mais aucune phase liée aux particules fines ni à des fortes chaleurs et pics d'ozone[47]. **Six journées d'inondation** ont été répertoriées par Bruxelles Environnement en 2024 (vs une seule en 2023), au cours desquelles le SIAMU a réalisé 159 interventions. Bruxelles Environnement a émis 7 avis de restriction d'accès aux parcs régionaux en raison d'avis de tempête en 2024 (vs 3 en 2023).

Enfin, du côté des services de secours, on peut noter la légère **hausse** des interventions du **SIAMU**[48], tant en matière d'ambulances (105.325 interventions, +0,7% par rapport à 2023 et +44% par rapport à 20154) que d'interventions de pompiers (17.360 interventions en 2024, +3% par rapport à 2023 et +30% par rapport à 2015). Pour l'aide médicale urgente, à côté des interventions du SIAMU, il faut aussi compter en 2024 7.707 interventions réalisées par la Croix-Rouge et 1.230 par l'hôpital militaire.

ESPACE PUBLIC

L'espace public est un lieu où les violences sont proportionnellement surreprésentées en Région bruxelloise.

Les **vols avec violences** (sans arme ou à main armée) dans l'espace public caractérisent fortement la RBC puisque 47% de ces faits enregistrés par la police en Belgique la concernent. Quantitativement, il est question de 4.821 vols avec violence sans armes dans l'espace public en 2024

45 Infractions aux signaux C3 et F103.
46 Données fournies sur demande à l'Observatoire de safe.brussels par les responsables communaux de la planification d'urgence.
47 Source : Cellule interrégionale de l'Environnement - CELINE.
48 Données fournies sur demande à l'Observatoire.

et de 1.025 vols à main armée. Si les premiers sont en baisse (-9% par rapport à 2023 et même -27% par rapport à 2015), les vols à mains armée sont par contre en forte hausse en 2024 (+22% par rapport à 2023 et +18% par rapport à 2025) – comme déjà vu supra, ce qui pourrait refléter la circulation accrue d'armes sur le territoire régional.

La **violence physique** dans l'espace public, quantitativement la plus représentée dans les statistiques policières avec 6.710 faits enregistrés en 2024, est surtout présente, selon les chiffres enregistrés, dans sur un axe qui relie la gare du Nord à la gare du Midi, passant par les quartiers centraux (Grand Place, Martyrs, Marolles, Dansaert).

La criminalité violente dans l'espace public présente aussi une **dimension genrée** puisque lorsque la police identifie au moins 1 suspect, il y a au moins un suspect masculin dans 93% des faits de vols avec violence, sans arme comme à main armée et dans 88% des faits de violence physique dans l'espace public.

Dans les **transports en commun** en particulier, les vols avec violence sont une problématique spécifiquement bruxelloise : les 715 faits de vols avec violence sans armes enregistrés en RBC représentent 68% de tous ces vols enregistrés en Belgique (malgré une baisse après un pic important en 2023).

On peut mentionner ici aussi la problématique du **harcèlement de rue**, qui se démarque au niveau de l'ERS 2024 comme le deuxième fait de victimation le plus présent en RBC : 16% des résidents et même 20% des navetteurs déclarent en avoir subi en RBC au cours des 12 mois précédant l'enquête. Lorsque l'on prend en compte uniquement les répondantes s'identifiant comme femmes, ces pourcentages atteignent respectivement 20 et 23% pour les résidentes et les navetteuses. À côté de ces prévalences élevées, le taux de plainte pour de tels faits est par contre faible : 16% des victimes de harcèlement de rue disent avoir porté plainte pour ces faits selon l'ERS 2024. Notons néanmoins l'introduction dans les statistiques policières de la catégorie d'infraction « sexisme dans l'espace public » suite à la révision de la COL13/2013 (cf. supra), pour laquelle 29 faits ont déjà été enregistrés en 2024. L'évolution de ces chiffres sera à suivre au cours des prochaines années.

PUBLICS VULNÉRABLES

Les **femmes** sont un public qui méritent une attention particulière, étant surexposées aux violences sexuelles et intrafamiliales, mais aussi aux violences psychologiques (dans la famille, en-dehors et sur Internet) et au harcèlement de rue[49]. Leur sentiment d'insécurité est aussi moins bon que celui des hommes de manière générale en RBC[50].

49 Observatory, « Violences à l'égard des femmes. État des lieux de la situation en Région bruxelloise à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de ces violences », *Focus de l'Observatoire* – n°5, Bruxelles : safe.brussels, 2025.

50 Observatory, « Enquête Régionale de Sécurité 2024. Enseignements principaux », *Focus de l'Observatoire* – n°6, Bruxelles : safe.brussels, 2025 ».

Les **mineurs** apparaissent aussi comme une catégorie de population particulièrement vulnérable au regard des évolutions observées ces dernières années[51]. Les affaires de protection de la jeunesse enregistrées par les services de police, relativement stables depuis 2015 (autour de 1.400 affaires par an) ont explosé en 2024 en RBC pour aboutir au chiffre record de 2.211 (+57% par rapport à 2023).

Le nombre d'affaires relatives à des « **mineurs en danger** » entrées au Parquet de la jeunesse de Bruxelles a aussi augmenté de 40% entre 2015 et 2024. Ces affaires repartent à la hausse en 2024 après une baisse de deux années consécutives en 2022 et 2023. On dénombre ainsi, en 2024, 11.691 affaires de mineurs en danger entrées au Parquet de la jeunesse de Bruxelles (+9% par rapport à 2023). Les mineurs concernés sont parfois souvent jeunes, puisqu'1 sur 4 a moins de 6 ans et plus d'1 sur 2 a moins de 12 ans. La moitié sont des filles (48%).

Les mineurs sont aussi particulièrement exposés aux **violences sexuelles**. Les victimes de plus d'un quart des faits de viols enregistrés par la police sont mineures en 2024 ; pour les atteintes à l'intégrité sexuelle et les faits de diffusion de contenu à caractère sexuel, 4 victimes sur 10 sont mineures. Les violences sexuelles envers les enfants dans les familles sont quasi inexistantes dans les statistiques policières (avec à peine 2 faits enregistrés en RBC en 2024). Malgré son introduction dans le Code pénal, l'inceste est un sujet qui mériterait des études spécifiques vu le manque criant de chiffres sur ces violences qui touchent un public particulièrement vulnérable et vu la difficulté à les détecter.

L'**exploitation sexuelle** concerne aussi les mineurs de manière problématique : 84 faits liés à des images d'abus sexuels de mineurs et 34 en lien avec de l'exploitation sexuelle de mineurs dans la prostitution (deux nouvelles infractions introduites lors de la réforme du droit pénal sexuel en juin 2022) ont ainsi été enregistrés par la police en RBC en 2024. Parmi les nouvelles victimes d'exploitation sexuelle accompagnées par Pag-Asa en 2024, on ne compte cependant qu'une mineure (sur 14), un ratio bien inférieur à celui observé en 2023 (7 mineurs parmi les 20 nouvelles victimes d'exploitation sexuelle pour lesquelles l'asbl Pag-asa avait entamé un accompagnement en 2023).

Enfin, les mineurs sont ainsi impliqués dans nombre d'affaires criminelles – en témoignent les chiffres relatifs aux affaires de **faits qualifiés infractions (FQI)** entrées au Parquet de la jeunesse. On peut mentionner ici, p. ex., les 233 affaires de port/détention illégal(e) d'armes entrées au Parquet de la jeunesse de Bruxelles en 2024 et, en matière de drogues, les 333 affaires de détention (en baisse) et les 280 affaires de commerce (en hausse). En matière de harcèlement, les mineurs peuvent en être tant victimes qu'auteurs, puisque le Parquet de la jeunesse de Bruxelles connaît une hausse importante des affaires FQI concernant du harcèlement (275 affaires entrées en 2024, +133% par rapport à 2015 et +26% par rapport à 2023). Quantitativement, les affaires FQI les plus nombreuses restent les coups et blessures volontaires (1.225 affaires, en hausse de 37% par rapport à 2015 et de 21% par rapport à 2023) puis les vols à l'aide de violence ou menace (665, en forte baisse par rapport à 2015 (-53%) mais fortement surreprésentés en RBC où sont traitées 29% des affaires FQI de ce type.

51 Une problématique également mise en évidence par le Procureur général Frédéric Van Leeuw lors de son discours à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Bruxelles, le 2 septembre 2024.

CONCLUSIONS

La Région bruxelloise (RBC) présente des caractéristiques qui la rendent unique : ville-région très urbanisée et densément peuplée, capitale nationale et métropole internationale abritant de nombreuses institutions, événements politiques, culturels, festifs ou revendicatifs, ainsi qu'un pôle économique et académique attirant chaque jour navetteurs, étudiants et touristes. Les phénomènes parcourus dans ce rapport s'expliquent en partie par ces spécificités de notre Région :

- La forte densité de population, couplée à l'afflux de touristes et navetteurs, crée un contexte propice à certains types de criminalité, comme les vols à la tire et met l'espace urbain sous tension, notamment en matière d'arrêt et de stationnement comme en témoigne le nombre de véhicules arrêtés ou stationnés en infraction dans les dossiers SAC des communes. En outre, les usagers de la RBC sont régulièrement confrontés à la malpropreté, confirmée par les chiffres des communes (SAC et taxes) et de Bruxelles Propreté.

- Une métropole attire aussi l'économie illégale, illustrée par la hausse des fusillades, du trafic de drogues et du blanchiment d'argent.

- La RBC fait face à des défis socio-économiques propres aux grands centres urbains : la pauvreté, le sans-abrisme et la crise migratoire favorisent des situations d'exploitation et des phénomènes de consommation de drogues comme le crack.

- Les spécificités démographiques bruxelloises, marquées par une population jeune et très diversifiée, mettent en lumière des enjeux croissants concernant les mineurs. Ces derniers sont particulièrement exposés, avec une hausse record des affaires de mineurs en danger et des violences sexuelles à leur encontre. De plus, les discriminations restent surreprésentées en RBC, avec une majorité de faits liés au critère dit racial.

- Un réseau de transport public très fréquenté offre aussi des opportunités de vols et de violences.

- Enfin, l'usage croissant d'Internet et des technologies dans toutes les sphères de la société appelle à une vigilance accrue à l'égard de la criminalité commise via ce biais.

Face à ces réalités, des mesures à court terme sont certes importantes pour garantir localement la qualité de vie. Elles doivent toutefois s'accompagner de réformes structurelles dans des domaines comme l'éducation, l'accès à l'emploi, l'aménagement du territoire, la politique du logement ou la réduction des inégalités. Sans cela, l'action publique risque de se limiter au traitement local de symptômes entraînant un simple déplacement des phénomènes criminels.

Les politiques de sécurité doivent s'inscrire en cohérence avec l'ensemble des politiques publiques menées en Région bruxelloise et s'appuyer sur des synergies entre autorités locales, forces de l'ordre, citoyens et partenaires de la chaine de prévention et de sécurité. Ces synergies constituent un levier essentiel pour l'action de safe.brussels.

Il est crucial de renforcer la prévention, de continuer à innover et de s'adapter en permanence aux évolutions des phénomènes, notamment face à la cybercriminalité et à la criminalité organisée. La conjugaison des efforts, la vision à long terme et la préservation des caractéristiques propres à la Région de Bruxelles-Capitale sont les conditions de réussite pour continuer à vivre Bruxelles, dans toute sa richesse, en toute sécurité.

Autrices :
Frédérique BAWIN, Aline DISTEXHE

Contact :
safe.brussels
Tél : +32 (0)2 507.99.11
contact@safe.brussels
Rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles
www.safe.brussels

Éditeur responsable :
Sophie LAVAUX, Directeur général
Rue de Ligne, 40
B-1000 Bruxelles

D/2025/14.168/31

© safe.brussels 2025. Tous droits réservés

La reproduction de ce Rapport, en tout ou en partie, est autorisée à la condition expresse de mentionner clairement la source sous la forme : « Observatory, *Criminalité et sécurité en Région de Bruxelles-Capitale. Rapport annuel de l'Observatoire. Données 2024, Quelques tendances commentées*, Bruxelles : safe.brussels, 2025 ».

safe.brussels

safe.brussels